

République Française
Département : Lot-et-Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
Commune d'ESCASSEFORT, Lot-et-Garonne

- L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FRAISSINEDE Christian, Maire.
-
- **Nombre de membres en Exercice : 12**
- **Présents : 9**
- **Excusés : 3**
- **Pouvoirs : 2**
- **Date de la Convocation : 21-11-2019**
-
- **Etaient présents** : FRAISSINEDE Christian – LORIGGIOLA Edith – BEAUSOLEIL Didier – DOMENGIE Elisabeth – GAUBE TEALDI Véronique – GRALL Josiane – LALANDE Claude – MAJEAU Marie-Hélène – MAJESTE Martine
-
- **Etaient excusés** : CAPDEVILA Jean-Jacques – BORDES David – DALCHE Shirley
-
- **Pouvoirs** : CAPDEVILA Jean-Jacques à LALANDE Claude – DALCHE Shirley à GRALL Josiane
-
- Le secrétariat est assuré par Marie-Hélène MAJEAU et Josiane GRALL

OBJET: Contrat Enfance Jeunesse – **DELIBERATION N°74/19**

Monsieur le Maire explique aux membres de l'Assemblée Municipale que le précédent CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) du territoire de Val de Garonne Agglomération, dont ESCASSEFORT est signataire, est arrivé à échéance au 31/12/2018. La CAF propose à la commune de renouveler le partenariat financier dans le cadre d'un nouveau CEJ, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2022.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau de l'assemblée un exemplaire de la convention. Ce contrat CEJ sera signé en parallèle de la démarche Convention Territoriale Globale (CTG) qui se déroule en ce moment sur le territoire de VGA et qui devrait aboutir à une signature d'ici la fin de l'année. Ces 2 contrats, l'un outil financier, l'autre outil stratégique, cohabiteront jusqu'à la fin de ce nouveau CEJ, soit 31/12/2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le nouveau contrat CEJ

AUTORISE le Maire à signer à signer ce nouveau contrat CEJ, ainsi que tous les documents relatifs à cette délibération

- Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
- Le Maire, Christian FRAISSINEDE



Pour le Maire
L. Adjoint délégué